

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022**

**N° 2022-17**

**Finances - Budget Principal – Affectation du résultat**  
**2021- Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 20

**Excusés :**

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU.

**Pouvoirs :**

Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT.  
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA.  
Sébastien GALERON à Frédéric CUILLERIER.  
Charline MARTINEAU à Bruno GUITTARD.

**Secrétaires auxiliaires :** Adeline BOIZARD.

N°2022-17

Finances - Budget Principal – Affectation du résultat 2021- Approbation et



Rapporteur Serge LEBRUN

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2021 du Budget Principal se décompose comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	- 479 272,81 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	+ 1 117 397,63 €

Le déficit d'investissement cumulé d'un montant de – 479 272,81 €, sur lequel des restes à réaliser 2021 (364 852,46 € au titre des dépenses et 403 819 € au titre des recettes) viennent se greffer, fait ressortir un besoin de financement de 479 272,81 €. Ce dernier sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 677 091,36 € sera lui imputé au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget principal 2022.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le 22 avril 2022

Le Maire,

Frédéric CULLERIER



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale Adjointe,

Adeline BOIZARD.